

-----

**Contribution de  
Monsieur Jean-François RAYNAL  
Conseiller Général de Poissy-Nord**

-----

Conseiller Général de Poissy-Nord, j'ai la chance de pouvoir ajouter ma voix à celle des quatre maires des quatre communes du canton.

Ainsi, nous sommes, pour les communes de Médan, Villennes-sur-Seine, Carrières-sous-Poissy, et Poissy, à l'unisson pour défendre non seulement le projet de bouclage de l'A104, mais encore défendre le tracé court S1 - C1 - N1.

Bien sûr, je suis de ceux qui auraient aimé que ce débat ait été tranché plusieurs années en amont et qu'ainsi, aujourd'hui, nous circulions sur cette réalisation.

Certes, je me réjouis de la tenue de ce débat public, et je remercie le Président de la Commission, Jean Bergougnoux, pour son écoute. Je souhaite ardemment que les conclusions qu'il sera conduit à remettre au gouvernement orientent positivement la décision de l'Etat. Cette juste décision serait de retenir le tracé rouge que nous voyons sur la carte.

Pour moi il répond à un réel enjeu économique. Faciliter les déplacements, tant pour le salarié vers son entreprise, que pour les marchandises ce qui dans une organisation économique de flux tendus est fondamental.

Un réel développement économique repose sur une création de richesse, donc l'implantation de nouvelles entreprises, donc la création de nouveaux emplois. J'ai encore en mémoire le raisonnement de Franck Boroira, alors Président du Conseil général, qui, dans le débat du Schéma de développement du Département des Yvelines, essayait de convaincre ses partenaires, qu'il s'agisse de l'Etat ou de la Région, que l'implantation d'une entreprise ne se décrète pas. J'ajouterai, qu'aujourd'hui, en 2006, d'empêcher la délocalisation d'une entreprise ne se décrète pas davantage.

Autrement dit, l'entreprise s'implante là où il est facile de circuler, de se déplacer. Et ce n'est pas le nouveau Président du Conseil général des Yvelines Pierre Bédier qui me démentirait, lui qui connaît bien cette logique et qui l'a parfaitement intégrée dans le développement du département.

Toutes les forces économiques sont unanimes sur la nécessité de ce tracé.

Tous les décideurs l'appellent de leur vœu.

Après un réel enjeu économique, l'A104 répond également à un aménagement harmonieux du territoire.

Pourquoi aller déplacer les axes de communications structurant à 50 km à la ronde de Paris alors que les populations sont ici ?

Cessons de multiplier les déplacements pendulaires, créons les richesses au cœur de la localisation de ces populations. Pour cela, créons le maillage routier nécessaire, ou continuons à améliorer l'existant en l'organisant autour des axes structurant que sont les autoroutes de notre secteur géographique A12 / A13 / A14 / A15.

C'est pourquoi je défends le tracé rouge. Il est cohérent avec la politique d'aménagement du département sur son réseau : RD 113 - RD 154 avec le pont à Triel, RD 190, RD 30 et nouveau pont à Achères. Tout cet ensemble se construisant autour de l'A104. Sans A104 cet ensemble est orphelin et ne répondra jamais à sa vocation, celle d'une voirie départementale.

Aménager le territoire c'est pour la ville de Carrières-sous-Poissy la chance de réunifier sa commune.

Sans la réalisation de l'A104 en partie couverte, jamais cette ville n'aura d'unité géographique donc sociale, donc humaine.

Enfin, aménager le territoire autour de cet axe c'est préserver les populations, cela est parfaitement possible.

En conclusion, je ne voudrais pas que l'on perde de vue l'intérêt général qui n'est jamais l'addition d'intérêts particuliers.

Je ne voudrais pas davantage que nos petits-enfants évoluent dans un secteur géographique qui serait devenu une vaste friche économique et industrielle si par malheur nos enfants ne connaissaient pas la réalisation de l'A104.